

Le Relais Service Public

> C'est un point d'accueil gratuit et confidentiel, où vous pourrez, avec ou sans rendez-vous :

- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé,
- Obtenir des renseignements administratifs, des explications sur le langage administratif,
- Retirer divers formulaires,
- Etre informé de vos droits auprès de divers organismes (CAF, URSSAF, Mission locale),
- Etre aidé et conseillé dans la constitution d'un dossier concernant Pole emploi, la Trésorerie Générale, la Préfecture,
- Effectuer des démarches administratives par Internet.

> **Au centre social** à Valgorge,

>

> **A domicile**, en cas de difficulté pour vous déplacer,

Horaires

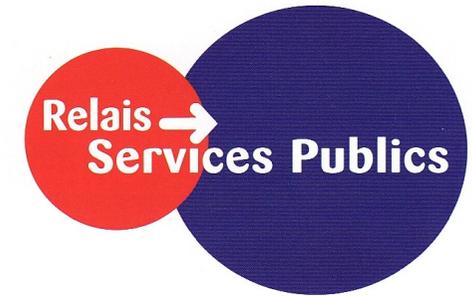
Mardi : 9h00-12h30 /13h30 -18h00

Sans r.d.v.

Vendredi: 9h-12h30

Sur r.d.v.

Éditée le 18 décembre 2009



**Votre point de contact
Avec toutes les
administrations**

Partenaires



**Le Village
07110 VALGORGE
04 75 88 97 31
csri@sfr.fr**

Le Relais Service Public
Un agent vous accueille

Pole emploi

- Facilite l'accès au site www.pole-emploi.fr, pour consulter et vous abonner aux offres d'emploi, pour consulter votre dossier
- Aide à la rédaction de curriculum vitæ,
- Aide à la recherche d'emploi (procédures d'inscriptions, positionnement par rapport à l'emploi, suivi mensuel des demandeurs d'emploi),
- Informe sur les formations, sur les dispositifs d'aide au recrutement, au retour à l'emploi,

La Mission Locale

- Oriente les usagers vers la Mission Locale,
- Met à disposition des plaquettes d'information.

L'URSSAF

(Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales)

- Informe sur les Chèques Emploi Service Universel, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, les Chèques Emploi Associatif, les déclarations de cotisations,...),
- Met en relation avec les services concernés
- Met à disposition des plaquettes d'information.

La Préfecture

- Aide dans les démarches administratives (formulaires, télétransmission...).
- Met en relation avec les services concernés

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

- Facilite l'accès au site www.caf.fr (suivi de dossier personnel, calcul de prestations),
- Renseigne sur les prestations, droits,
- Aide à compléter les déclarations de ressources, demandes d'allocations,...,
- Met à disposition des plaquettes d'information.

La Trésorerie Générale

- Aide pour le service en ligne,
- Aide pour la déclaration d'impôt des particuliers
- Informe pour le paiement des impôts des particuliers,
- Met à disposition des plaquettes d'information.